

100% Chabasite POUDRE MINÉRALE

POUDRE 100% MINÉRALE D'ORIGINE VOLCANIQUE
POUR LE TRAITEMENT DES INSECTES RAMPANTS
EN USAGE PRÉVENTIF ET/OU CURATIF

Présentation

La **POUDRE MINÉRALE ANTI-INSECTES** est une substance minérale d'origine volcanique inerte, sans action chimique ou biologique, qui agit via un processus physique. Le mode d'action unique de la poudre provoque l'obstruction des voies respiratoires des insectes rampants. Elle va également se positionner au niveau de leurs articulations et les gêner dans leurs déplacements.

La **POUDRE MINÉRALE ANTI-INSECTES** reste efficace tant qu'elle n'est pas dispersée. Elle est inodore, de qualité alimentaire **GMP+** (autorisée en alimentation animale).

La poudre minérale anti-insectes peut être utilisée en action préventive et/ou curative.

Mode et doses d'emploi

La **POUDRE MINÉRALE ANTI-INSECTES** s'applique à l'intérieur et autour des habitations, dans les basses-cours et les logements d'animaux : le long des plinthes, sur les rebords de fenêtres, dans les pendoirs, perchoirs, fissures, nids et recoins humides.

Appliquer le produit directement à la volée ou à l'aide d'une poudreuse type PULMIC.

Poux rouges : appliquer dans les pendoirs, perchoirs, fissures, nids et recoins humides. Saupoudrer la poudre dans les zones à traiter à raison de 10g/m² en cas de faible infestation et à raison de 20g/m² en cas de forte infestation.

Fourmis : appliquer sur les bas de portes, fissures, terrasses, autour des poubelles et directement dans la fourmilière si cela est possible. Saupoudrer la poudre jusqu'à 50g/m² ou 5g par mètre sur une bande de 10 cm.

Acariens : appliquer sur les bords de fenêtres, bas de portes, derrière les placards, fissures, sous éviers, baignoires, le long des plinthes et tout l'environnement des animaux de compagnie. Saupoudrer la poudre jusqu'à 50g/m² ou 5g par mètre sur une bande de 10 cm.

Punaises de lit : appliquer sur les parties cachées (fissures, le long des plinthes, les lattes du sommier et recoins de la pièce). Dose de 20 à 50g/m² selon le degré d'infestation.

Puces : appliquer dans l'environnement des animaux ; poulaillers, chenils, niches, boxes, etc. Dose de 20 à 50g/m² selon le degré d'infestation.

Insectes des denrées stockées (charançons du riz, capucins des grains, silvains) : Dose de 80g/m². Appliquer directement sur les grains (céréales à paille, maïs...) pour créer une barrière physique lors du stockage et empêcher les insectes d'y accéder pour se nourrir.

Si besoin, passer l'aspirateur pour retirer la poudre.
Renouveler l'application après dispersion de la poudre ou si elle a pris l'humidité.



Composition

À base de zéolite, minéral d'origine volcanique, finement broyé, déshydraté et hygiénisé.

Points forts

- Poudre 100 % d'origine minérale volcanique.
- Action choc longue durée.
- Utilisable en agriculture biologique* et en présence des animaux.

*Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du règlement (CE) 2018/848.

Références et conditionnements

Réf 17290 : Seau de 2kg - Unité

Réf 17291 : Seau de 5kg - Unité

Précautions d'emploi

Le port de gants est recommandé.

Stocker à l'abri de l'humidité.

Pour un usage en extérieur, la poudre doit rester sèche afin d'être efficace. Si la poudre devient humide, la retirer et la remplacer par de la poudre sèche.